

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**4 FÉVRIER 2013
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 4 février 2013, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

Monsieur le maire Martin Damphousse confirme l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

- 37. Avis de motion – Règlement 794
- 38. Avis de motion – Règlement 649-1
- 39. Embauche, technicien en informatique

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Date prévue pour la construction de la nouvelle bibliothèque
- Localisation de la zone P-414
- Largeur des cases de stationnement prévues dans le projet Quartier Picardie
- Nature des dérogations mineures prévues pour la nouvelle bibliothèque
- Nature des modifications apportée à l'entente promoteur entre Java, 4432801 et la Ville de Varennes

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2013-032 **Approbation procès-verbal Séance spéciale 14 janvier 2013**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 14 janvier 2013 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques & greffier.

Adoptée.

2013-033 **Approbation procès-verbal Séance générale 21 janvier 2013**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 21 janvier 2013 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques & greffier.

Adoptée.

2013-034 **Approbation des comptes – janvier 2013**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière adjointe pour le mois de janvier 2013 :

| | |
|---|-----------------|
| Fonds d'administration : | 3 078 864.43 \$ |
| <i>(Chèques numéros 10643, 10644 et 10793 à 10960, paiements par débit direct et paiements électroniques)</i> | |

| | |
|---|---------------|
| Fonds des dépenses en immobilisation : | 590 997.99 \$ |
| <i>(Chèques numéros 1146 à 1165)</i> | |

Certificat de la trésorière numéro 2250

Adoptée.

RÈGLEMENTS

A-2013-04 Règlement 649-1 modifiant le règlement 649 décrétant le tarif des rémunérations payables lors de la tenue d'élections ou de référendums

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 649-1 modifiant le règlement 649 décrétant le tarif des rémunérations payables lors de la tenue d'élections ou de référendums

A-2013-05 Règlement 794 décrétant des travaux d'aménagement au parc St-Charles et décrétant une dépense et un emprunt ne dépassant pas 350 000 \$

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 794 décrétant des travaux d'aménagement au parc St-Charles et décrétant une dépense et un emprunt ne dépassant pas 350 000 \$.

A-2013-06 Règlement 791 visant la création d'un programme d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 791 visant la création d'un programme d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière.

A-2013-07 Règlement 793 autorisant la Ville de Varennes à conclure une entente avec toutes les autres municipalités locales de la MRC et la MRC afin de modifier certains aspects de l'entente intermunicipale établissant la cour municipale régionale

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 793 autorisant la Ville de Varennes à conclure une entente avec toutes les autres municipalités locales de la MRC et la MRC afin de modifier certains aspects de l'entente intermunicipale établissant la cour municipale régionale.

A-2013-08 **Règlement 707-43 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter la hauteur maximale des bâtiments principaux, réduire le nombre de cases de stationnement minimal, réduire les marges minimales des bâtiments principaux dans les zones P-414 et P-453, d'autoriser l'usage résidentiel de type collective et mixte dans la zone P-414 et de retirer l'obligation d'utiliser de la maçonnerie comme revêtement extérieur dans la zone P-453**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le 707-43 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter la hauteur maximale des bâtiments principaux, réduire le nombre de cases de stationnement minimal, réduire les marges minimales des bâtiments principaux dans les zones P-414 et P-453, d'autoriser l'usage résidentiel de type collective et mixte dans la zone P-414 et de retirer l'obligation d'utiliser de la maçonnerie comme revêtement extérieur dans la zone P-453.

2013-035 **Adoption – Premier projet de règlement 707-43 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter la hauteur maximale des bâtiments principaux, réduire le nombre de cases de stationnement minimal, réduire les marges minimales des bâtiments principaux dans les zones P-414 et P-453, d'autoriser l'usage résidentiel de type collective et mixte dans la zone P-414 et de retirer l'obligation d'utiliser de la maçonnerie comme revêtement extérieur dans la zone P-453**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-43 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter la hauteur maximale des bâtiments principaux, réduire le nombre de cases de stationnement minimal, réduire les marges minimales des bâtiments principaux dans les zones P-414 et P-453, d'autoriser l'usage résidentiel de type collective et mixte dans la zone P-414 et de retirer l'obligation d'utiliser de la maçonnerie comme revêtement extérieur dans la zone P-453 soit et est adopté.

Adoptée.

A-2013-09 **Règlement 707-44 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer la zone I-222 à même les zones I-221 et I-207, de bonifier la liste des usages autorisés dans les zones I-207 et I-208 et d'augmenter la superficie pour l'usage de vente au détail des articles fabriqués sur place pour les zones I-207 et I-208**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-44 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer la zone I-222 à même les zones I-221 et I-207, de bonifier la liste des usages autorisés dans les zones I-207 et I-208 et d'augmenter la superficie pour l'usage de vente au détail des articles fabriqués sur place pour les zones I-207 et I-208.

2013-036 Adoption – Premier projet de règlement 707-44 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer la zone I-222 à même les zones I-221 et I-207, de bonifier la liste des usages autorisés dans les zones I-207 et I-208 et d’augmenter la superficie pour l’usage de vente au détail des articles fabriqués sur place pour les zones I-207 et I-208

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-44 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer la zone I-222 à même les zones I-221 et I-207, de bonifier la liste des usages autorisés dans les zones I-207 et I-208 et d’augmenter la superficie pour l’usage de vente au détail des articles fabriqués sur place pour les zones I-207 et I-208 soit et est adopté.

Adoptée.

A-2013-10 Règlement 707-45 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier la liste des usages autorisés dans la zone I-221 et d’augmenter la superficie pour l’usage de vente au détail des articles fabriqués sur place pour la zone I-221

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Joël Beauchemin

Qu’à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-45 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier la liste des usages autorisés dans la zone I-221 et d’augmenter la superficie pour l’usage de vente au détail des articles fabriqués sur place pour la zone I-221.

2013-037 Adoption – Premier projet de règlement numéro 707-45 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier la liste des usages autorisés dans la zone I-221 et d’augmenter la superficie pour l’usage de vente au détail des articles fabriqués sur place pour la zone I-221

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-45 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier la liste des usages autorisés dans la zone I-221 et d’augmenter la superficie pour l’usage de vente au détail des articles fabriqués sur place pour la zone I-221 soit et est adopté.

Adoptée.

2013-038 Adoption – Règlement 789 prohibant l’épandage de déjections animales pour l’année 2013

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 789 prohibant l'épandage de déjections animales pour l'année 2013.

Adoptée.

2013-039 Adoption – Règlement 790 décrétant des travaux de réfection d'une portion de la montée de Baronnie et de pavage d'une surlargeur sur un tronçon de la route Marie-Victorin et décrétant à cette fin des dépenses n'excédant pas 362 000 \$ pour en acquitter le coût

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 790 décrétant des travaux de réfection d'une portion de la montée de Baronnie et de pavage d'une surlargeur sur un tronçon de la route Marie-Victorin et décrétant à cette fin des dépenses n'excédant pas 362 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

2013-040 Adoption – Règlement 707-42 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre la présence d'espaces de chargement et déchargement sur une partie des murs avant des bâtiments principaux dans les zones I-207, I-208, C-209, I-227 et C-228 et afin de réduire le pourcentage minimal de maçonnerie comme revêtement extérieur dans les zones C-209 et C-228

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-42 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre la présence d'espaces de chargement et déchargement sur une partie des murs avant des bâtiments principaux dans les zones I-207, I-208, C-209, I-227 et C-228 et afin de réduire le pourcentage minimal de maçonnerie comme revêtement extérieur dans les zones C-209 et C-228.

Adoptée.

2013-041 Retrait du règlement 707-39 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer la zone I-222 à même les zones I-221 et I-207, de bonifier la liste des usages autorisés dans les zones I-207, I-208 et I-221 et d'augmenter la superficie pour l'usage de vente au détail des articles fabriqués sur place pour les zones I-207, I-208 et I-221

Considérant les discussions entre la MRC et la Ville de Varennes;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes retire le règlement numéro 707-39.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après ; aucune intervention.

**2013-042 Demande de dérogation mineure n° 1061-82-6974
107 à 117, rue de la Petite-Prairie
Aménagement de case de stationnements moins larges que prévu au règlement de zonage**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour l'aménagement de case de stationnements moins larges que prévu au règlement de zonage sis au 107 à 117, rue de la Petite-Prairie;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCUE 2013-01-07 du 9 janvier 2013, le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement recommande de refuser ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal La Relève, édition du 16 janvier 2013 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à la majorité des conseillers présents, madame la conseillère Natalie Parent soulignant sa dissidence

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure no 1061-82-6974 afin de permettre l'aménagement de case de stationnements moins larges que prévu au règlement de zonage, tel que démontré aux plans UR-2013-5005A2 et UR-2013-5005A3.

Le terrain porte le numéro des lots 988-1 et 1035 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone H-486.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après ; aucune intervention.

**2013-043 Demande de dérogation mineure n° 1059-18-2515
2221, boulevard René-Gaultier
Construction d'un nouveau bâtiment principal et aménagement du terrain**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour la construction d'un nouveau bâtiment principal et aménagement du terrain sis au 2221, boulevard René-Gaultier;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCUE 2013-01-02 du 9 janvier 2013, le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement recommande d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal La Relève, édition du 16 janvier 2013 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure no 1059-18-2515 afin de permettre la construction d'un nouveau bâtiment principal et aménagement du terrain, tel que démontré aux plans UR-2012-4035A2 à UR-2012-4035A4.

Le terrain porte le numéro de lot 75-146 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone P-453.

Adoptée.

**2013-044 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 1255-71-2509
1400, boulevard Lionel-Boulet
Construction d'un nouveau bâtiment principal**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement, résolution numéro CCUE 2013-01-06 du 9 janvier 2013;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le P.I.I.A. no 1255-71-2509 autorisant l'émission du certificat d'autorisation pour la construction d'un nouveau bâtiment principal tel que présenté aux plans UR-2013-5007A2 à UR-2013-5007A5 sis au 1400, Lionel-Boulet sur le lot P-282 dans la zone I 207.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2013-045 Transport de l'eau Reconduction pour l'année 2013

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour le transport de l'eau pour l'année 2012 avec option de reconduction pour 2013;

Considérant le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 22 janvier 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De reconduire pour l'année 2013 le contrat pour le transport d'eau à la compagnie Transport O'Claire Enr., le tout selon sa soumission du 29 novembre 2011, pour un montant total n'excédant pas 25 000 \$, incluant les taxes applicables (selon les prix unitaires de sa soumission déposée). Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2351

Adoptée.

2013-046 Contrat – Construction de la Bibliothèque multifonctionnelle net zéro

Considérant l'appel d'offres public pour la construction de la bibliothèque multifonctionnelle net zéro;

Considérant la réception de douze soumissions;

Considérant la recommandation des Services récréatifs et communautaires daté du 28 janvier 2013;

Considérant l'analyse des professionnels au dossier et le fait que l'ensemble des soumissions sont plus élevées d'un minimum de 10 % que les estimations préliminaires;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal rejette en totalité les soumissions reçues et qu'à cet effet, le directeur des Services juridiques et greffier soit autorisé à aviser les soumissionnaires en conséquence.

Adoptée.

2013-047 Reliure de documents 2013 - bibliothèque Reliure Travaction

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la reliure de documents 2013 - bibliothèque;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant la recommandation des Services récréatifs et communautaires daté du 28 janvier 2013;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Reliure Travaction, de Drummondville, selon sa soumission du 23 janvier 2013, pour la reliure de documents 2013 - bibliothèque, pour un montant total de 59 933.02 \$ incluant les frais d'imprévus et les taxes. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificats de la trésorière numéros 2353

Adoptée.

2013-048 Contrat de fourniture de vêtements

- *Martin & Lévesque Inc.*
- *Groupe Trium*

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de vêtements pour 2013 avec option de reconduction 2014-15;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant la recommandation du Service de sécurité incendie daté du 30 janvier 2013;

Considérant la recommandation du Service des travaux publics daté du 30 janvier 2013;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer, pour le Service de sécurité incendie, le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Martin & Lévesque Inc., de St-Romuald, selon sa soumission du 25 janvier 2013, pour la fourniture de vêtements pour 2013 avec option de reconduction 2014-15, pour un montant total de 9 792.42 \$ incluant les frais d'imprévus et les taxes. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

D'octroyer, pour le Service des travaux publics, le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Groupe Trium, de Montréal, selon sa soumission du 25 janvier 2013, pour la fourniture de vêtements pour 2013 avec option de reconduction 2014-15, pour un montant total de 11 306.31 \$ incluant les frais d'imprévus et les taxes. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificats de la trésorière numéros 2356 et 2355

Adoptée.

2013-049 Gestion du complexe aquatique, entretien de la Maison des jeunes et surveillance et entretien des bassins aquatiques extérieurs

Considérant l'appel d'offres public pour la gestion du complexe aquatique, entretien de la Maison des jeunes et surveillance et entretien des bassins aquatiques extérieurs;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 4 février 2013;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat de gestion du complexe aquatique, entretien de la Maison des jeunes et surveillance et entretien des bassins aquatiques extérieurs au plus bas soumissionnaire conforme soit au Groupe Récrégestion inc., selon sa soumission du 29 janvier 2013, pour les items suivants :

- Location et gestion de la piscine intérieure et l'entretien de la Maison des Jeunes pour une durée de 36 mois, avec prolongation possible pour deux (2) années supplémentaires pour un montant total de 901 524,31 \$ toutes taxes incluses.
- Surveillance et l'entretien des bassins aquatiques extérieurs pour les années 2013 à 2015, avec prolongation possible pour deux (2) années supplémentaires pour un montant total de 121 121,22 \$ toutes taxes incluses.

Certificat de la trésorière numéro 2358

Adoptée.

2013-050 Services professionnels en informatique

Considérant l'appel d'offres public pour des services professionnels en informatique;

Considérant la réception de quatre (4) soumissions;

Considérant la recommandation du comité d'analyse en date du 4 février 2013;

Considérant cependant que la Ville de Varennes choisi en lieu et place d'octroyer ledit contrat, d'embaucher une ressource interne à temps plein pour un service de proximité à cinq (5) jours semaine plus économique;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal rejette en totalité les soumissions reçues et qu'à cet effet, le directeur des Services juridiques et greffier soit autorisé à aviser les soumissionnaires en conséquence.

Adoptée.

**2013-051 Subvention annuelle 2013 Maison des jeunes de Varennes
Programme sports et loisirs et frais de fonctionnement**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 28 janvier 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la trésorière à remettre à la Maison des jeunes de Varennes la subvention pour le Programme sports et loisirs, au montant de 7 500 \$.

Certificat de la trésorière numéro 2354

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2013-052 Autorisation de signature
Modification d'entente entre Les Habitations Java Inc., 4432801
Canada Inc. et la Ville de Varennes**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire, Martin Damphousse, et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'addendum à l'entente entre Les Habitations Java Inc., 4432801 Canada Inc. et la Ville de Varennes; telle entente est jointe à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2013-053 Bail – Espace de restauration à l'aréna Louis-Philippe Dalpé
Entre 9273-5489 Québec Inc. et Ville de Varennes
Autorisation de signature**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 18 décembre 2012;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal entérine les termes du bail à intervenir entre la 9273-5489 Québec Inc. et la Ville de Varennes pour la location d'un espace de restauration à l'aréna Louis-Philippe Dalpé; ledit bail est joint aux présentes comme si au long reproduit;

Que la directrice des Services récréatifs et communautaires soit autorisée à signer le bail pour et au nom de la Ville de Varennes.

Adoptée.

**2013-054 Congrès et conférence
Délégations du conseil**

Attendu l'implication de la Ville de Varennes dans le développement durable et l'économie verte et l'importance d'examiner les plus récentes stratégies en développement durable des villes et collectivités;

Considérant les dispositions du règlement 414 de la Ville de Varennes;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes autorise les délégations prévues en annexe des présentes, le tout aux frais de la Ville. Les dépenses seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée.

2013-055 Demande de transferts budgétaires 2012 et 2013

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 104 572 \$ pour 2012, et de 42 885 \$ pour 2013, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 30 janvier 2013 et retrouvés en annexe des présentes comme si au long récit.

Adoptée.

**2013-056 Modification contractuelle
Surveillance excédentaire due aux retards importants de
l'entrepreneur
Travaux rue Langlois**

Considérant les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

Considérant leur caractère raisonnable;

Considérant de plus que ces sommes seront réclamées à l'entreprise Gersol;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de Gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 47 769.54 \$, avant taxes, au contrat attribué Genivar, selon l'annexe jointe à la présente comme si au long reproduite.

Certificat de trésorière numéro 2357

Adoptée.

**2013-057 Appel d'offres services professionnels
Evaluation et pondération de l'appel d'offres plans, devis et
surveillance du projet du Skate plaza
Approbation des critères et exigences**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la grille de pointage, les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente pour un appel d'offres afin de retenir les services professionnels pour l'évaluation et la pondération de l'appel d'offres plans, devis et surveillance du projet du Skate plaza.

Adoptée.

**2013-058 Appui au Livre blanc municipal
« L'avenir a un lieu »**

Attendu que le 23 novembre 2012, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a procédé au lancement du Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu »;

Attendu que le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » est le fruit d'une très vaste consultation qui a été amorcée il y a près de deux ans et que ce chantier sur l'avenir des municipalités est un projet inclusif et collectif qui s'est inspiré d'abord d'une consultation citoyenne, puis du rapport d'un Comité de sages et d'avis de nombreux experts parmi lesquels des universitaires, juristes et fiscalistes;

Attendu que ce chantier s'est concrétisé par les travaux des élues et élus municipaux et représentants des municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec;

Attendu que le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » porte sur l'avenir des municipalités et en propose une vision renouvelée en définissant la municipalité comme un lieu qui place la personne et la famille au centre de ses préoccupations, son développement reposant sur les valeurs du développement durable et de l'éthique et sa gestion favorisant la participation citoyenne, la transparence et l'imputabilité;

Attendu que le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » propose un nouveau partenariat Québec-municipalités basé sur les principes de subsidiarité, d'efficacité et de bonne gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale ainsi qu'une réforme fiscale et financière permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenus;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes appui le Livre blanc municipal intitulé « L'avenir a un lieu ».

Adoptée.

2013-059 Proposition de partenariat entre la chambre de commerce et d'industrie de Varennes et la Ville de Varennes

Considérant l'offre de partenariat de la chambre de commerce et d'industrie de Varennes daté du 10 décembre 2012;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner l'entente de partenariat entre la chambre de commerce et d'industrie de Varennes et la Ville de Varennes pour l'année 2013;

De verser la somme totale de 18 500 \$ selon les spécifications prévues à cet effet.

Certificat de la trésorière numéro 2352

Adoptée.

**2013-060 Aide financière à l'amélioration du réseau routier MTQ
Exercice financier 2012-2013
Confirmation des travaux**

Attendu la demande de changement effectuée le 4 juin 2012 par l'adoption de la résolution numéro 2012-276;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve les dépenses relatives aux travaux des rues Nicolas-Choquet et Beauchamp sur le territoire de la Ville de Varennes pour un montant de 971 735.98 \$ plus taxes applicables;

Que lesdits travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention;

Que la présente démarche s'inscrive dans le processus de demande de subvention dans le cadre de l'amélioration du réseau routier municipal;

Que copie de la présente résolution soit transmise au député de la circonscription de Verchères, monsieur Stéphane Bergeron.

Adoptée.

**2013-061 Demande de subvention MTQ - Amélioration du réseau routier municipal
Exercice financier 2013-2014**

Considérant que le ministre des Transports du Québec accorde des subventions dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'exercice financier 2013-2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes demande au ministère des Transports du Québec, par l'intermédiaire de monsieur Stéphane Bergeron, député de Verchères, l'octroi d'une subvention discrétionnaire de 15 000 \$ pour l'amélioration du réseau routier pour l'exercice financier 2013-2014, applicable pour des travaux de reconstruction d'une partie des infrastructures de la rue Dalpé pour un montant global de 1 600 000 \$. Ces travaux ne font pas l'objet d'une autre subvention;

Que copie de la présente résolution soit transmise au bureau du député de la circonscription de Verchères, monsieur Stéphane Bergeron ainsi que ministère des Transports du Québec.

Adoptée.

**2013-062 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut numéro MP 2013-02 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 30 janvier 2013.

Adoptée.

**2013-063 Embauche – Technicien en informatique
Monsieur Pascal Paquette**

Considérant le rapport de recommandation d'embauche préparé par la direction générale;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal confirme l'embauche de M. Pascal Paquette au poste de Technicien en informatique, poste cadre à temps complet, à durée déterminée, sous réserve d'une période de probation de six mois de calendrier à compter de la date d'entrée en fonction.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si tout au long reproduites.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Délais entraînée par le rejet des soumissions pour la nouvelle bibliothèque
- Raison ayant motivée la démolition de l'ancienne bibliothèque de façon hâtive
- Demande de diffusion des séances du conseil en ligne

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 45.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA